



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 02685

Numéro SIREN : 315 429 837

Nom ou dénomination : AMUNDI IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2015 sous le numéro de dépôt 65046

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 10-07-2015

N° DE DEPOT : 2015R065046

N° GESTION : 1979B02685

N° SIREN : 315429837

DENOMINATION : AMUNDI IMMOBILIER

ADRESSE : 91-93 bd Pasteur 75015 Paris

DATE D'ACTE : 29-06-2015

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Fin de mandat d'administrateur

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à seize heures, les actionnaires de la Société AMUNDI IMMOBILIER - Société Anonyme, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux d'AMUNDI IMMOBILIER situés 91 boulevard Pasteur 75015 PARIS.

Le Président déclare la séance ouverte, et constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que 6 actionnaires possédant ensemble 824 545 actions sur les 824 546 actions composant le capital social, sont présents ou représentés, et que l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer valablement.

-
- Non renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

 - Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne BORIS ;
 - Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
-

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société AMUNDI GROUP est arrivé à échéance, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne BORIS, est arrivé à échéance, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par le Directeur Général
Monsieur Nicolas SIMON

